

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS  
SEANCE DU 13 FEVRIER 2012  
DELIBERATION N°2012-6

**OBJET : Compte-rendu du Conseil scientifique du 6 décembre 2011.**

**LE CONSEIL,**

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 14,

**DECIDE**

**D'APPROUVER à l'unanimité** les propositions ayant reçu un avis favorable du Conseil scientifique lors de sa séance du 6 décembre 2011.

Fait à Tours, le 14 février 2012

Le Président,



Loïc VAILLANT

